



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2
Actualités du MJSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridique

2. PORTRAIT > P3

3. DOSSIER > P4

4. LECTURE > P4

5. VU SUR LE NET > P4

6. RENDEZ-VOUS > P4

Directeur de la publication : Jean-Pierre DUCLOY

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

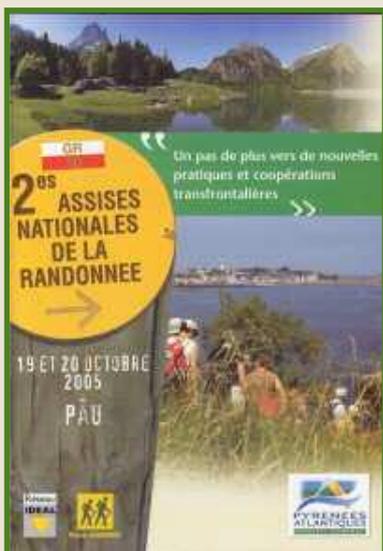
CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10

mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

EDITO

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°11 OCTOBRE 2005

● ZOOM



Pour l'observateur, les sports de nature apparaissent comme une "géo-culture". Cette notion renvoie tout d'abord à un ensemble de pratiques, de savoir-faire et de savoir-être qui donnent un sens aux expériences récréatives vécues dans la nature. Elle souligne aussi que le territoire est un cadre structurant pour les sports de nature autant qu'il est structuré par eux en termes d'identité et de développement.

Ce marquage géo-culturel n'est pas seulement local (à l'échelle d'un "ESI", d'une commune, d'une vallée), mais s'inscrit dans une dimension régionale avec l'émergence de filières transversales, à la fois culturelles, professionnelles, scientifiques, technologiques, industrielles...

Bien au delà de la notion de pôle de compétitivité, le lien est ici direct entre l'offre de lieux de pratique, la fréquentation touristique-sportive, les compétences d'accueil et d'encadrement, l'édition de revues et d'ouvrages spécialisés, l'ingénierie de formation professionnelle et universitaire, la recherche, l'application industrielle et l'identité régionale...

Les exemples de la Bretagne, de Rhône-Alpes ou PACA montrent ainsi de manière flagrante que la densité, la diffusion géographique, la diversité et la complémentarité des activités et fonctions liées aux sports montagnards, ruraux et/ou littoraux caractérisent des "places" de rang international référées à un ancrage géo-culturel.

Dans le même temps, la gestion raisonnée du "capital culturel territorial" des sports de

nature passe par une réflexion sur les conditions et modalités de son renouvellement. Cette démarche repose entre autres sur la prise de conscience que la créativité culturelle, qui est l'indispensable moteur de l'innovation par l'introduction de nouvelles pratiques, de nouveaux espaces, de nouveaux sens..., ne peut être monopolisée ni par la sphère institutionnelle, ni par la sphère marchande. En effet, l'histoire des loisirs, du tourisme, du sport repose pour une part essentielle sur des détournements, retournements et contournements créatifs liés à des pratiques buissonnières, marginales, improbables... La dynamique socio-économique est dérivée de la culture et non l'inverse.

En bref, ce sont les touristes, alpinistes, randonneurs, parapentistes, kayakistes, etc. qui ont inventé et réinventent sans cesse leurs pratiques, leurs codes et le sens qui leur est attribué, pour peu que des interstices géographiques et juridiques leur permettent de le faire. On retrouve là l'équation professée par le philosophe Ernst Bloch "temps libre = espaces libres".

Quelles que soient leurs préoccupations de régulation sécuritaire ou environnementale et de valorisation économique, les opérateurs institutionnels et professionnels devraient donc avoir la prudence et la sagesse de ménager cette part d'autonomie dans les activités récréatives : véritables pratiques culturelles avant d'être éventuels produits.

Philippe BOURDEAU
Université Joseph Fourier - Grenoble

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



1 ACTUALITÉS

● Actualités JSVA

🍷 Réunion du groupe d'experts juridiques - 12 sept. 2005

Le groupe juridique est désormais renforcé par les présences d'Aurélien Tournier (chargée de mission sports de nature Pnr du Ballon des Vosges), Jean Luc Pecqueux (juriste ODIT France) et Olivier Reymbaut (chargé de mission PRNSN). Il a fait le point sur l'avancement du "classeur juridique" (22 fascicules théorie + pratique) dont la sortie est prévue en fin du premier semestre 2006, sur les questions posées autour du dispositif PDESI et CDESI, notamment sur les deux thèmes :

- de la responsabilité des Conseils Généraux sur les ESI inscrits au PDESI ;
- du respect des droits attachés à la propriété privée dans la mise en œuvre des PDESI.

📞 contact : prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr

🍷 Rencontre avec les Syndicats professionnels "sports de nature"

C'est à l'initiative du PNRSN et dans le cadre de la préparation du séminaire emploi formation des 4,5 et 6 octobre, que les représentants de 5 syndicats professionnels (SNAM, SNPSC, SNAPEC, Moniteurs Cyclistes Français, SNGM) ont pu se rencontrer et coordonner leurs interventions sur l'adéquation emploi-formation, les conditions d'exercice, l'articulation entre métiers, et la rénovation des diplômes.

🍷 CNESI

M. Jean Luc Gayraud, Vice-Président du Conseil Général de l'Aveyron, a été nommé par M. Jean François Lamour, Président du Comité National des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CNESI). Il a réuni pour la première fois le CNESI renouvelé le 28 septembre pour examiner le pré-rapport du CNESI et définir les nouvelles modalités de travail du CNESI.

● Actualités Partenaires

🍷 Vélo route et voies vertes : tourisme

La direction du tourisme (ministère délégué au tourisme) est un membre actif de la mission nationale "vélo route et voies vertes". Elle a rédigé, avec ODIT France une nouvelle fiche : "Vélo routes et voies vertes : Tourisme" qui donne aux collectivités locales des repères pour assurer la mise en œuvre d'une valorisation touristique durable des voies vertes (typologie des usagers, impacts socio économiques, montage de produits et communication).

📞 www.tourisme.org et www.af3v.org

🍷 Cyclotourisme

La Fédération Française de cyclotourisme et l'institut géographique national publient, en partenariat avec la fédération des Pnr français, une carte de France de 160 randonnées cyclo permanentes. Cette carte référence également les bases VTT labellisées et les parcs naturels qui assurent la promotion de ces itinéraires sportifs, culturels et touristiques.

📞 www.ign.fr et www.ffct.org

🍷 Fédération française de motocyclisme : "je roule nature"

La Fédération Française de Motocyclisme engage les professionnels et pratiquants des sports motorisés à adopter et promouvoir les "bonnes pratiques en randonnées vertes". Elle édite la plaquette "je roule nature" et diffuse le "référentiel national d'organisation des balades et randonnées vertes".

📞 www.ffmoto.org

🍷 Les seniors : sportifs de nature ?

En 2020, les seniors représenteront 44% de la population et disposeront de 55% des revenus et du patrimoine...

Très autonomes, les seniors issus du "baby-boom" sont actifs et voyagent ; beaucoup pratiquent la randonnée sous toutes ses formes. La voile, les sports de neige, la plongée, la via ferrata, ... trouvent dans leurs rangs de plus en plus d'adeptes.

Sources INSEE - observatoire du tourisme - Sofres in deptour magazine (FNCDT). Juin 2005.

📞 www.fncdt.org

🍷 Impacts des sports de nature sur l'environnement

C'est à partir d'un recensement des références traitant des impacts des sports de nature sur l'environnement (700 réf - réalisé pour ASTERS - réserves naturelles de Haute Savoie) que Carine Landreau (doctorante au CERMOSEM) dresse un état des lieux de la méthodologie d'évaluation des impacts.

Elle est chargée par Réserves Naturelles de France (RNF) de formaliser des suites possibles à ce travail.

📞 contact : carine_landreau@yahoo.fr

🍷 Etats généraux de la spéléologie

C'est à partir d'une très large enquête menée auprès des pratiquants et des licenciés, clubs et comités, destinée également aux nombreux partenaires de son développement (MJSVA, MEN, MEDD, DRACS, Collectivités territoriales, autres Fédérations sportives de nature, ...) que la Fédération Française de Spéléologie réunira ses Etats Généraux les 11, 12 et 13 Novembre à Méjannes le Clap (30).

Les remarques, propositions, contributions ainsi recueillies permettront à la FFS de décliner des perspectives et stratégies d'action pour les années à venir : au service de tous les passionnés de spéléologie ou de canyon, explorateurs et protecteurs de l'exceptionnel milieu souterrain.

📞 etats.generaux.ffspeleo.fr

● Actualités Juridiques

🍷 Convention collective nationale du sport

Cette convention (en négociation depuis 7 ans) a été adoptée le 13 Juillet 2005.

Les 13 chapitres de ce texte régissent désormais les relations entre employeurs et les salariés des entreprises exerçant leur activité dans l'un des domaines suivants :

- organisation, gestion, encadrement d'activités sportives,
- gestion d'installation d'équipements sportifs,
- enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport,
- formation et organisation de manifestations sportives.

En renforçant le dialogue social et le paritarisme, ce texte crée la Commission Professionnelle Nationale de l'Emploi Formation (CPNEF) pour accompagner la professionnalisation des métiers du secteur (chap. 2) et fixer les conditions du dialogue social dans l'entreprise (chap. 3).

Il autorise, aujourd'hui, le cumul d'emplois et la pluralité d'employeurs (chap. 11) et pose les règles de conclusion des contrats de travail (chap. 4) ; créant par ailleurs deux nouveaux contrats : contrat d'intervention et contrat intermittent.

Il prévoit (chap. 5 et 6) l'ensemble des conditions des temps de travail, des congés ainsi que les principes de prévention, d'hygiène.

Il précise les droits des salariés et les devoirs des entreprises en matière de formation professionnelle et de financement (CIF, contrat de professionnalisation) et relie l'action de la CPNEF aux recommandations de l'observation des métiers du sport (chap. 8).

Ce texte pose, ensuite, les règles de classification et de recommandation des salariés (8 groupes) ainsi que les règles de couverture sociale et les possibilités d'épargne salariale (chap. 9,10 et 13).

Il apporte, enfin, aux sportifs professionnels les éléments précis permettant de signer des contrats de travail originaux basés sur les saisons) et une rémunération minimale.

📞 www.cosmos.asso.fr

🍷 Loi n°2005-882 du 2 Août 2005 en faveur des PME articles 20 et 22

Cette loi ouvre de nouvelles perspectives pour le "maillage" des emplois précaires ou à temps partiel et fait évoluer le statut des groupements d'entreprises : de l'association à la coopérative.

🍷 Instruction n° 05-179 JS du 29 août 2005

Cette instruction concerne la mise en œuvre des conventions relatives au recensement des équipements sportifs, espaces et sites de pratique (RES). Un modèle de convention qui établit les modalités de collaboration entre signataires est annexé à l'instruction. Il rappelle les mesures de protection des informations, définit les règles de mise à disposition et d'exploitation de ces données.

📞 www.sportsdenature.gouv.fr

C'est une Association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Créée en 1947, elle a reçu l'agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports dès 1969 et celui du Ministère de l'Environnement en 1978

En 1992 l'entreprise Gaz de France et la Fédération sont devenus partenaires. Ils ont signé en 2002 une convention: " l'Alliance " qui se décline aujourd'hui dans toutes les régions avec chaque délégation territoriale. Ce partenariat a permis la réhabilitation, la mise en valeur, le balisage de nombreux chemins et la création d'emplois associatifs.

Un partenariat complémentaire s'inscrivant également dans une démarche de développement durable a été finalisé en 2004 avec le groupe Leclerc. Ces liens confortent désormais l'image d'une fédération dynamique naturellement ouverte à tous.

La Fédération et ses comités se sont rapprochés des autres acteurs du milieu des sports de nature : ONF, Fédération des Parcs Naturels Régionaux, FNCDT, FFCT, FFCAM, FFME et bientôt le CNTE, avec pour objectifs de créer des synergies, de mobiliser le monde associatif et de contribuer avec tous les acteurs locaux, à travers des initiatives fédératrices liées à la randonnée et au développement des territoires. Les comités départementaux de la FFR sont à ce jour déjà très actifs au sein des CDESI mises en place. Depuis bientôt 60 ans, la fédération travaille en étroite collaboration avec les collectivités locales (communauté de communes, d'agglomération, ...).

Chiffres clés 2005

- 180 000 licenciés
- 6 000 baliseurs et 10 000 animateurs
- 120 comités départementaux et régionaux de randonnée pédestre
- 3 000 associations
- 180 000 kilomètres de sentiers balisés
- 250 topo-guides de randonnée
- 1 magazine pour les licenciés : Passion Rando
- 1 site web : www.ffrandonnee.fr

● Fédération française de Randonnée et développement durable

La Fédération inscrit l'ensemble de ses actions dans une perspective de développement durable en structurant son activité autour de 3 pôles aux missions multiples et complémentaires :

Le pôle Aménagement Tourisme et Environnement (pôle ATEN) supervise la création et la labellisation des itinéraires de randonnée en veillant à leur valorisation, leur entretien et leur balisage.

Il coordonne le réseau " **Eco Veille**® " qui contribue à la protection de la nature grâce à l'exploitation des "fiches alerte" signalant les anomalies rencontrées sur les chemins.

En 2005, ce réseau regroupe 44 départements. Depuis 1999, la Fédération également a mis en place un Système d'Information Géographique qui permet de numériser, sécuriser et actualiser les informations décrivant les itinéraires des sentiers de randonnée.

Le pôle vie associative se consacre à la vie fédérale et au développement de nouvelles pratiques telles que :

- Les **Rando Challenges**®, compétitions sportives alliant pratique de la randonnée, découverte et connaissances culturelles Deux championnats ont eu lieu en Vendée en 2004 et dans le Tarn en 2005.

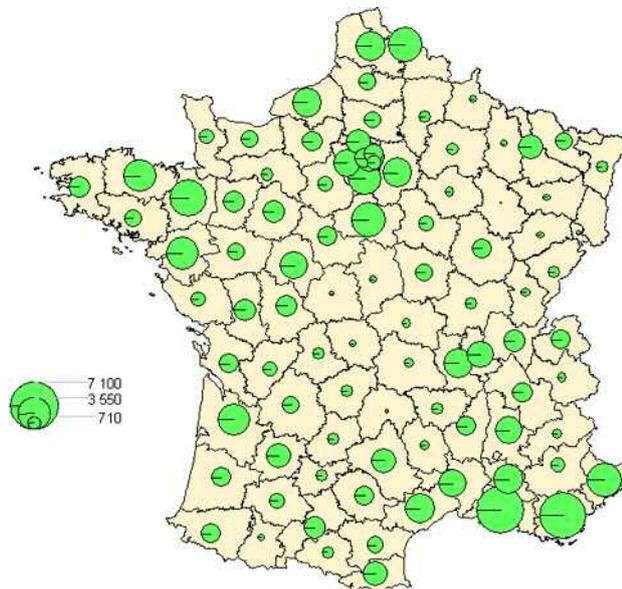
- " **Un Chemin, une école**® ", projet pédagogique qui a pour objectif de valoriser le patrimoine en confiant aux enfants d'un établissement scolaire, la réalisation ou la réhabilitation d'un itinéraire de randonnée pédestre.

Le pôle Editions est en charge de la conception et publication des topo-guides de randonnée et gère un catalogue de 250 titres. Parmi les sorties " phares " 2006 : Montpellier et ses environs, Les Pays de la Loire à pied, La Grande Traversée du Jura, A Pied en Famille en Lozère.

● La Formation

La Fédération propose à ses adhérents et dirigeants de suivre des stages de formation. Des cursus aux contenus variés permettent aux bénévoles d'acquérir des connaissances solides et les compétences nécessaires pour devenir de réels acteurs dans l'encadrement de leur club (animateur de randonnée, aménageur baliseur, agrément tourisme fédéral, responsabilité sécurité assurances...).

Répartition des licenciés FFRP par département en 2003



● Une direction technique nationale

La Fédération est sollicitée et s'engage dans des missions d'expertise à l'International. 5 cadres techniques nationaux assurent des tâches liées à ces missions. Ils ont chacun une responsabilité territoriale depuis octobre 2005 et vont devenir des interlocuteurs privilégiés des référents régionaux des sports de nature. La Fédération met à disposition des documents pédagogiques liés au développement de l'activité.

Les prochains rendez-vous de la Fédération

- **Samedi 14 et dimanche 15 janvier 2006**
11^{ème} conseil des Régions (Pays de la Loire)
- **Vendredi 31 mars au dimanche 2 avril 2006**
Salon des randonnées à Paris
- **Samedi 22 avril 2006**
Assemblée générale de la Fédération
- **Du 21 au 28 mai 2006**
Journées techniques en milieu tropicale à la Réunion
- **Du 2 au 8 octobre 2006**
2^{ème} semaine fédérale à Ronce-les-Bains (Poitou Charentes)

📞 contact : dtm@ffrandonnee.fr

FFRandonnée 
www.ffrandonnee.fr

source : mission stats MJSVA / CERMOSEM 2005

● Canyonisme dans les gorges du Tapoul

Les limites de la conciliation ?

C'est à travers une assignation en référé devant le tribunal de grande instance de Mende, de l'ensemble des associations et groupements professionnels fréquentant les gorges du Tapoul, à la requête de 5 propriétaires des lieux, qu'est portée une nouvelle fois sur le devant de la scène la problématique de l'accessibilité aux ESI : la liberté d'accès et la gratuité.

Il faut rappeler que le Canyonisme reste une activité jeune, professionnalisée depuis 12 ans seulement, que l'Espace Canyon, à la fois terrestre et aquatique est le support de multiples réglementations (codes rural, civil et de l'environnement) que la plupart des canyons sont situés sur des propriétés privées, souvent très morcelées dans les parties hautes des vallées et que ces gorges "sportives" sont des zones naturelles à enjeux patrimoniaux aux eaux parfois déjà très partagées entre des usages ludiques, agricoles ou industriels.

Les Gorges du Tapoul, très accessibles et belles, situées dans le Parc National des Cévennes, ont été, depuis 20 ans un "laboratoire" d'usages (in)tolérés : équipements, stationnements, droits de passage, ...

L'augmentation importante de la fréquentation par des pratiquants autonomes, l'exploitation régulière par des entreprises de loisirs sportifs, ainsi qu'une accidentologie préoccupante avaient d'abord conduit le Maire de la commune de Rousses à prendre en 2001 un arrêté d'interdiction. Peu après, et à partir d'une concertation en présence du Conseil Général, de la préfecture, de la CCI de Millau, des professionnels, des propriétaires et du Parc National des Cévennes, fut pris un arrêté réglementant une fréquentation tolérée :

- obligation d'autorisation des propriétaires pour rentrer dans les fonds,
- obligation de qualification pour les encadrants,
- instauration de périodes et horaires,
- délimitation de l'espace pour la pratique sportive.

Cette "organisation fut ensuite complétée par l'installation d'une borne de sécurité et l'instauration d'une navette payante et obligatoire.

Aujourd'hui, une partie des propriétaires, constate, dans ce référé, qu'aucune autorisation écrite ne légitime le passage sur leur fond et que la fréquentation par les quelques 3000 usagers payants, encadrés, et les nombreux pratiquants autonomes pendant l'été constitue une violation de leur droit de propriété. Ils demandent à voir ce droit désormais respecté et la réparation des préjudices cumulés (nuisances, dégradations...), estimés à 100000 euros.

"*Tout recours contentieux est le signe d'une pathologie de l'ordre social et doit rester la voie ultime*" selon Olivier de la Robertie.

La décision du juge aura peut-être un caractère jurisprudentiel, rendant désormais encore plus importante la négociation préalable avec tous les ayants-droits. Elle pourrait inciter l'autorité publique à proposer des mesures compensatoires aux propriétaires mettant à disposition leurs biens (exonération de responsabilités, de charges foncières ; baux locatifs ou rémunération pour services rendus) tout en réaffirmant le bien fondé de la protection et du classement de Sites Sportifs.

Elle pourrait engager les collectivités territoriales, les groupements sportifs (notamment la FFME et la FFS très sensibilisées au problème) à concevoir une meilleure gestion des espaces, sites et itinéraires (ESI) relatifs aux sports de nature.

4 LECTURE

🍷 La place du marché dans le fonctionnement des loisirs sportifs de nature

Jean Corneloup - TEOROS, vol. 24, n°1, 2005-09-26

📍 www.unites.uqam.ca/teoros

🍷 Méthode et outils pour bâtir une stratégie touristique de territoire

Cédric Barthès - Ed. La Lettre du cadre territorial, 2005 - Dossiers d'expert, n°451

📍 www.territorial.fr

🍷 Le tourisme fluvial en France 2004

Ed. ODIT France (ONT), juin 2005 - Analyses et perspectives

📍 www.odit-france.fr

🍷 Tourisme et handicap : réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques

Ed. ODIT France (AFIT), juin 2005 - Guide de savoir-faire

📍 www.odit-france.fr

🍷 Spéléologie : du sport à la science

Fédération française de spéléologie et Club alpin français

Un petit fascicule, richement illustré, qui permet de mieux comprendre le monde souterrain et le rôle des spéléologues dans sa compréhension

📍 www.ffspeleo.fr et www.clubalpin.com

5 VU SUR LE NET

🍷 Emploi Formation et sports de nature

120 agents des services déconcentrés, de l'administration centrale du MJSVA et des fédérations sportives de nature se sont retrouvés, les 4, 5 et 6 octobre sur cette thé-

matique. Les diaporamas présentés par les intervenants lors de ce séminaire sont en ligne.

📍 www.sportsdenature.gouv.fr/outils/ressourcesTelechargeables.cfm

🍷 Tous les parcs d'Europe en un clic

Le portail des parcs naturels italiens propose un répertoire des parcs, réserves et autres espaces protégés dans le monde, agrémenté de renseignements historiques et techniques sur les dispositifs de chaque pays. Deux entrées : européenne ou mondiale, en version française.

📍 www.parks.it/europa/Findex.html

🍷 Tourisme et intercommunalité

Ce rapport fait l'état des lieux des compétences des Etablissements publics de coopération intercommunale : contextes réglementaires, humains et fonctionnels.

Il propose de recentrer les compétences et donne le mode d'emploi de la compétence touristique.

📍 www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/054000554/index.shtml

🍷 Déplacements doux et tourisme sportif

Cette enquête reportage du Groupe Interdisciplinaire de Réflexion Maralpin présente en quelques diapositives l'action exemplaire du parc national des Cinque Terre en matière de modes de déplacement innovants.

📍 www.girmaralpin.org/presentations/cinque_terre_fichiers/frame.htm

6 RENDEZ-VOUS

● Colloques, rencontres

🍷 Le support nature : admirer - consommer : des démarches nouvelles dans la sensibilisation des sportifs de nature

10 - 11 novembre 2005 à Baal (Allemagne)

C'est sous ce titre doublement évocateur que le ministère de l'environnement allemand organise un séminaire international sur les perceptions de la nature, la sensibilisation des pratiquants et le développement des bonnes pratiques de gestion des espaces sportifs.

📍 www.sanu.ch/angebot/cl_aktuell.htm

🍷 10ème congrès sport, loisir, tourisme et territoires

25 - 27 janvier à Grenoble

Ce colloque destiné aux cadres des collectivités territoriales est organisé sous forme de 10 congrès dont 3 consacrés aux sports de nature, en étroite collaboration avec le CNOSF, le MJSVa et le PRNSN.

📍 www.infosports.org/sitt/index.htm

🍷 Colloque international : les enjeux du tourisme durable dans les espaces protégés

24 au 26 novembre 2005 à Nice

Programme et bulletin d'inscription :

📍 www.alparc.org/ConfNice